

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 19 août 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 19 août 2024 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 192.08.2024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4,1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 9 juillet au 19 août 2024
 - 4.1.2 Adoption du Règlement n^o 331-2024 modifiant le Règlement no 313-2023 concernant l'entente déléguant la compétence pour établir une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale de Ville d'Alma
 - 4.1.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n^o 330-2024 modifiant le Règlement no 319-2023 lequel fixe une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2024
 - 4.1.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n^o 332-2024 modifiant le Règlement no 324-2023 visant l'émission et la tarification des permis de séjour pour les roulottes sur un terrain de camping
 - 4.1.5 Résolution d'appui à la semaine de la Sécurité ferroviaire
 - 4.1.6 Autorisation de signataires — Mainlevée totale et finale en faveur des Scieries du Lac St-Jean inc.
 - 4.1.7 Résolution pour une demande d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins des Cinq Cantons en vertu du Règlement no 295-2022

4,2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Octroi d'un contrat au Groupe conseil SCT inc. — Contrôle de la qualité des matériaux — Réfection de la rue Saint-André — Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) et/ou au Programme PRIMEAU 2023-2 et/ou au surplus accumulé de la Ville
- 4.2.2 Autorisation d'un signataire — Convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide dans le cadre du Volet 2 — Renouvellement de conduites d'eau du Programme PRIMEAU 2023-2
- 4.2.3 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable — Éclairage intersection route régionale 169/route du rang Caron
- 4.2.4 Vente d'un terrain résidentiel à Mme Mélissa Boily et M. Rémi Larouche
- 4.2.5 Vente d'un terrain résidentiel à Mme Édith Néron et M. Jean-François Boily
- 4.2.6 Vente d'un terrain résidentiel à Mme Émilie Perreault et M. Daniel Daigle
- 4.2.7 Vente d'un terrain résidentiel à Mme Léanne Gignac et M. Jonathan Ouellet
- 4.2.8 Vente d'un terrain résidentiel à Mme Stéphanie Bolduc et M. Keven Gauthier
- 4.2.9 Vente d'un terrain résidentiel à M. Yannick Gignac
- 4.2.10 Vente d'un terrain résidentiel à Mme Maude Girard et M. Alexandre Fillion
- 4.2.11 Octroi d'un contrat à Max Asphalte — Réparation de fissures sur certaines rues du territoire — Appropriation au surplus accumulé
- 4.2.12 Octroi d'un mandat à Stantec Experts-conseils ltée — Étude préliminaire pour la réduction du phosphore des eaux usées
- 4.2.13 Octroi d'un contrat à Inter-Cité Construction Ltée — Pavage au 3e rang Ouest — Appropriation au fonds carrière et sablière
- 4.2.14 Autorisation d'un signataire — Directives de changement No 03-04-05-06-07 dans le cadre du contrat de réfection de la rue Saint-André accordé à Transport Dany Gagnon — Appropriation des sommes au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) et/ou au Programme PRIMEAU 2023-2 et/ou au surplus accumulé de la Ville
- 4.2.15 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable — Implantation de radars photo pour améliorer la sécurité routière
- 4.2.16 Autorisation de signataire — Entente à intervenir avec les Excavations Grandmont inc. — Dépôt de terre d'excavation

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Popote roulante des Cinq-Cantons — Contribution annuelle — Année 2024-2025 débutant le 1er avril 2024 et finissant le 31 mars 2025
- 4.3.2 Autorisation de signataires pour l'abonnement au Logiciel Sports-Plus — Services en ligne à la population et gestion des plateaux des inscriptions

- 4.3.3 Acquisition de matériel informatique pour l'Atelier Innovation — Appropriation au surplus non affecté
- 4.3.4 Octroi d'un contrat à la firme Gémel inc. - Services d'ingénierie pour le développement des concepts architecturaux des bâtiments prévus dans le plan d'idéation pour la rénovation du centre récréotouristique le Rigolet - Appropriation au surplus accumulé non affecté
- 4.3.5 Modifications à l'offre de services professionnels de la firme Altanergy pour le remplacement de 100 % du système de réfrigération de l'aréna au lieu du condenseur évaporatif uniquement
- 4.3.6 Autorisation d'un signataire pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité — Volet 2 — Projet de réaménagement des accès au site du centre récréotouristique le Rigolet

4,4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Rapport des activités du conseil
- 4.4.2 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 193.08.2024 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

4,1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 194.08.2024 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 9 JUILLET AU 19 AOÛT 2024

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Élisabeth Gauthier, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Élisabeth Gauthier
Directrice des finances et trésorière

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 9 juillet au 19 août 2024 laquelle totalise la somme de 1 049 756,58 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **195.08.2024** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 331-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 313-2023 CONCERNANT L'ENTENTE DÉLÉGUANT LA COMPÉTENCE POUR ÉTABLIR UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE PAR L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE DE VILLE D'ALMA**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'adopter le Règlement n° 331-2024 modifiant le Règlement no 313-2023 concernant l'entente déléguant la compétence pour établir une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale de Ville d'Alma. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 330-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 319-2023 LEQUEL FIXE UNE TARIFICATION POUR LES COÛTS D'ENTRETIEN DES ROUTES DES LAURENTIDES ET DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2024**

M. Sylvain Lavoie donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 330-2024 modifiant le règlement no 319-2023, lequel fixe une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2024.

M. Sylvain Lavoie dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.4 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 332-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 324-2023 VISANT L'ÉMISSION ET LA TARIFICATION DES PERMIS DE SÉJOUR POUR LES ROULOTTES SUR UN TERRAIN DE CAMPING**

M. Hervey Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 332-2024 modifiant le règlement no 324-2023 visant l'émission et la tarification des permis de séjour pour les roulottes sur un terrain de camping, dans le but de modifier la date d'entrée en vigueur du Règlement pour le 1^{er} octobre 2024.

M. Hervey Tremblay dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.5 **196.08.2024** **RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

Considérant que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024 ;

Considérant que 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables ;

Considérant que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens ;

4.2.1 199.08.2024 **OCTROI D'UN CONTRAT AU GROUPE CONSEIL SCT INC. — CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX — RÉFECTION DE LA RUE SAINT-ANDRÉ — APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024 (TECQ) ET/OU AU PROGRAMME PRIMEAU 2023-2 ET/OU AU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder un contrat au Groupe conseil SCT inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux lors de la réfection de la rue Saint-André, pour la somme de 10 740 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 19 juillet 2024.

La somme sera appropriée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) et/ou au Programme PRIMEAU 2023-2 et/ou au surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 200.08.2024 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU VOLET 2 — RENOUELEMENT DE CONDUITES D'EAU DU PROGRAMME PRIMEAU 2023-2**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. André Fortin, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, M^{me} Andrée Laforest relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 pour le renouvellement de conduites d'eau du Programme PRIMEAU 2023-2.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 201.08.2024 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE — ÉCLAIRAGE INTERSECTION ROUTE RÉGIONALE 169/ROUTE DE LAC-À-LA-CROIX**

Considérant que la sécurité des usagers de la route est une priorité pour la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et que l'éclairage public joue un rôle crucial dans la prévention des accidents et l'amélioration de la visibilité nocturne sur les routes ;

Considérant que la route régionale 169 et la route de Lac-à-la-Croix sont des voies de circulation appartenant au ministère des Transports ;

Considérant que l'absence d'éclairage adéquat à l'intersection de ces routes pose un risque accru pour la sécurité des automobilistes, cyclistes et piétons, notamment en raison de la visibilité réduite ;

Considérant que la route de Lac-à-la-Croix est l'accès principal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix — secteur Lac-à-la-Croix et est fréquentée par de nombreux résidents de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ainsi que par des usagers de passages extérieurs, augmentant ainsi l'importance d'une infrastructure routière sécuritaire ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a reçu plusieurs demandes de citoyens concernant l'insécurité routière liée au manque d'éclairage de cette intersection, et que ces préoccupations doivent être prises en compte pour assurer un environnement sécuritaire pour tous ;

Considérant que l'éclairage de l'intersection de la route régionale et de la route de Lac-à-la-Croix permettrait de réduire les risques d'accident, d'améliorer la visibilité pour les conducteurs et de promouvoir un environnement plus sécuritaire pour tous les usagers de la route.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à l'installation d'un éclairage adéquat à l'intersection de la route régionale 169 et de la route de Lac-à-la-Croix, afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 202.08.2024 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À MME MÉLISSA BOILY ET M. RÉMI LAROUCHE

M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à Mme Mélissa Boily et M. Rémi Larouche le terrain résidentiel suivant :

- Superficie totale : 786,90 mètres carrés (8 470,20 pieds carrés)
- Désignation cadastrale : Lot 6 630 168
- Adresse : 107, rue Mathieu

Cette vente est faite au prix de 45 747 \$/m² (4,25 \$/p²) pour la somme de 35 998,35 \$, plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 12 août 2024, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 203.08.2024 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À MME ÉDITH NÉRON ET M. JEAN-FRANÇOIS BOILY

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à Mme Édith Néron et M. Jean-François Boily le terrain résidentiel suivant :

- Superficie totale : 786 mètres carrés (8 460,51 pieds carrés)
- Désignation cadastrale : Lot 6 630 169
- Adresse : 111, rue Mathieu

Cette vente est faite au prix de 45 747 \$/m² (4,25 \$/p²) pour la somme de 35 957,17 plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 13 août 2024, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 204.08.2024 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À MME ÉMILIE PERREAULT ET M. DANIEL DAIGLE

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin:

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à Mme Émilie Perreault et M. Daniel Daigle le terrain résidentiel suivant :

- Superficie totale : 785 mètres carrés (8 449,74 pieds carrés)
- Désignation cadastrale : Lot 6 630 170
- Adresse : 115, rue Mathieu

Cette vente est faite au prix de 45,747 \$ / m² (4,25 \$ / p²) pour la somme de 35 911,40 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 14 août 2024, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

4.2.7 **205.08.2024 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À MME LÉANNE GIGNAC ET M. JONATHAN OUELLET**

M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à Mme Léanne Gignac et M. Jonathan Ouellet le terrain résidentiel suivant :

- Superficie totale : 784,40 mètres carrés (8443,29 pieds carrés)
- Désignation cadastrale : Lot 6 630 171
- Adresse : 119, rue Mathieu

Cette vente est faite au prix de 45 747 \$/m² (4,25 \$/p²) pour la somme de 35 883,99 \$, plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 12 août 2024, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 **206.08.2024 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À MME STÉPHANIE BOLDUC ET M. KEVEN GAUTHIER**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à Mme Stéphanie Bolduc et M. Keven Gauthier le terrain résidentiel suivant :

- Superficie totale : 787,90 mètres carrés (8 480,96 pieds carrés)
- Désignation cadastrale : Lot 6 630 167
- Adresse : 101, rue Mathieu

Cette vente est faite au prix de 45 747 \$/m² (4,25 \$/p²) pour la somme de 36 044,08 \$, plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 15 août 2024, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 **207.08.2024 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À M. YANNICK GIGNAC**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à M. Yannick Gignac le terrain résidentiel suivant :

- Superficie totale : 798,70 mètres carrés (8 597,21 pieds carrés)
- Désignation cadastrale : Lot 6 630 166
- Adresse : 97, rue Mathieu

Cette vente est faite au prix de 45,747 \$/m² (4,25 \$/p²) pour la somme de 36 538,15 \$, plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 16 août 2024, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.10 **208.08.2024 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À MME MAUDE GIRARD ET M. ALEXANDRE FILLION**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à M^{me} Maude Girard et M. Alexandre Fillion le terrain résidentiel suivant :

- Superficie totale : 920,90 mètres carrés (9 912,57 pieds carrés)
- Désignation cadastrale : Lot 6 322 240
- Adresse : 98, rue Mathieu

Cette vente est faite au prix de 45 747 \$/m² (4,25 \$/p²) pour la somme de 42 128,41 \$, plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 16 août 2024, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.11 **209.08.2024** **OCTROI D'UN CONTRAT À MAX ASPHALTE (9397-3816 QUÉBEC INC.) — RÉPARATION DE FISSURES SUR CERTAINES RUES DU TERRITOIRE — APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à Max Asphalte (9397-3816 Québec inc.) le contrat de réparation de fissures sur certaines rues du territoire de la Ville pour la somme de 24 080 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 13 août 2024 et d'approprier cette somme au surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

4.2.12 **210.08.2024** **OCTROI D'UN MANDAT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE — ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉDUCTION DU PHOSPHORE DES EAUX USÉES**

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix fait face à une problématique préoccupante concernant les niveaux de phosphore dans ses eaux usées ;

Considérant les exigences environnementales strictes de la région concernant le rejet de phosphore des stations de traitement des eaux usées se déversant vers le lac Saint-Jean ;

Considérant que l'eutrophisation causée par des concentrations élevées de nutriments tels que le phosphore peut entraîner une croissance excessive d'algues et une diminution de la qualité de l'eau.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accorder à l'entreprise à Stantec Experts-conseils ltée le mandat de réaliser une étude préliminaire approfondie pour identifier des solutions viables et durables afin de réduire les niveaux de phosphore dans les eaux usées de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

D'accorder le mandat pour la somme de 19 995 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 11 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité

4.2.13 **211.08.2024** **OCTROI D'UN CONTRAT À INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE — PAVAGE AU 3E RANG OUEST — APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRE ET SABLIERE**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à Inter-Cité Construction Ltée le contrat de pavage d'une partie du 3^e rang Ouest pour la somme de 90 750 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 12 août 2024.

D'approprier cette somme au fonds carrière et sablière.

Adoptée à l'unanimité

4.2.14 212.08.2024 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — DIRECTIVES DE CHANGEMENT NO 03-04-05-06-07 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-ANDRÉ ACCORDÉ À TRANSPORT DANY GAGNON — APPROPRIATION DES SOMMES AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024 (TECQ) ET/OU AU PROGRAMME PRIMEAU 2023-2 ET/OU AU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix les directives de changement n° 03 (13 145 \$), 04 (125 \$), 05 (238 \$), 06 (4 000 \$) et 07 (1 728 \$) dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-André, le tout pour la somme approximative de 19 236 \$ plus les taxes applicables.

Cette somme sera appropriée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) et/ou au Programme PRIMEAU 2023-2 et/ou au surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.2.15 213.08.2024 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE — IMPLANTATION DE RADARS PHOTO POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Considérant que le gouvernement du Québec a mis en place un Plan d'action en sécurité routière visant à réduire le nombre d'accidents et à renforcer la sécurité sur les routes ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a constaté des problèmes de sécurité récurrents liés à la vitesse excessive des véhicules sur certaines de ses artères principales notamment sur la route régionale 169 ainsi que le non-respect des usagers à respecter le feu rouge à l'intersection de la route 169/rue Saint-Antoine/rue des Érables, posant un danger significatif pour les usagers de la route dont de tristes accidents mortels ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix reconnaît les investissements importants du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de rendre plus sécuritaire la route régionale 169 ;

Considérant que les radars photo se sont avérés être un moyen efficace pour réduire la vitesse des véhicules et ainsi améliorer la sécurité routière dans plusieurs régions du Québec ;

Considérant que selon le Plan d'action en sécurité routière l'implantation de radars photo a contribué à réduire les risques d'accidents corporels jusqu'à 26,4 % sur les routes nationales et régionales où la limite de vitesse affichée se situe entre 70 km/h et 100 km/h ;

Considérant que toujours selon le Plan d'action en sécurité routière, en 2021, moins de 1 véhicule sur 1 000 a traversé une intersection surveillée par un appareil de surveillance alors que le feu était rouge, alors que cette proportion était de 66 véhicules sur 1 000 avant l'implantation des appareils ;

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable constate d'importantes améliorations aux endroits où les premiers appareils ont été déployés notamment que le pourcentage de véhicules qui excèdent la limite prescrite est passé de 59 % à 13 %, que la vitesse moyenne a diminué de 11 km/h et que le nombre d'accidents a diminué entre 12 % et 29 % ;

Considérant que selon un sondage portant sur l'acceptabilité sociale des radars photo et de la surveillance photographique aux feux rouges effectué par la firme SOM et présenté au ministère des Transports et de la Mobilité durable la population est en grande majorité favorable pour le recours aux radars photo autant pour la vitesse que pour les feux rouges ;

D'autoriser M^{me} Élisabeth Gauthier, directrice des finances à signer les documents requis pour :

- L'abonnement à la plateforme de paiement PaySafe
- Annuler le contrat avec la firme de plateforme de paiement Global Payment
- Annuler le contrat avec la firme PG Solutions de l'abonnement au logiciel Accès Cités Loisirs

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **217.08.2024** **ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR L'ATELIER INNOVATION — APPROPRIATION AU SURPLUS NON AFFECTÉ**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser l'acquisition de matériel informatique pour l'Atelier Innovation au montant de 9 551,51 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans la liste des achats jointe en annexe.

Cette somme sera appropriée au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 **218.08.2024** **OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME GÉMEL INC. - SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CONCEPTS ARCHITECTURAUX DES BÂTIMENTS PRÉVUS DANS LE PLAN D'IDÉATION POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET - APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a pour projet de mettre à niveau le site du centre récréotouristique le Rigolet et que divers projets d'aménagement vont en découler ;

Considérant que la Ville est actuellement aux premières étapes afin de définir les grandes lignes du projet ;

Considérant le contrat accordé à Pôle Architecture, lequel travaille sur des interventions au niveau du bâtiment principal, de blocs sanitaires, du restaurant et d'un kiosque d'information ;

Considérant que des travaux d'aménagement de site afin de relier le tout aux voies de circulation et à la piste cyclables seront également requis ;

Considérant qu'afin de réaliser son mandat, l'architecte au dossier a besoin des services d'un ingénieur civil pour l'accompagner et fournir de conseils techniques.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à la firme Gémel inc. le mandat d'accompagnement technique en génie civil afin de fournir des conseils techniques dans le cadre des mises à niveau des différents bâtiments, le tout pour la somme approximative de 15 540 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 14 août 2024.

D'approprier cette somme au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 **219.08.2024** **MODIFICATIONS À L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME ALTANERGY POUR LE REMPLACEMENT DE 100 % DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA AU LIEU DU CONDENSEUR ÉVAPORATIF UNIQUEMENT**

M. André Fortin et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Réunion du comité administration et développement
- Rencontre de citoyens
- Vérification de la liste des comptes de la Ville
- Discussions avec la présidente de la Villa du Presbytère
- Conseil d'administration du Camp musical du Saguenay–Lac-à-la-Croix
- Rencontre des citoyens de la rue Saint-André concernant les travaux de réfection de la rue
- Conseil d'administration Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud et vérification des comptes
- Représentation au 5 à 7 de la Traversée internationale du Lac à Roberval
- Rencontre de promoteurs
- Rencontre avec la directrice générale du SPOT
- Rencontre de l'Association des propriétaires des 51^e et 52^e Chemin
- Réunions de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

4.4.2 221.08.2024 REPRÉSENTATIONS, DONNS ET SUBVENTIONS

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évangéline Potvin d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Véloroute des bleuets	Achat de billets — L'autovélo 2024	160 \$
Fondation de l'hôpital d'Alma	Classique de Golf 2024	150 \$ inscription de M. le maire

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur le sujet suivant :

- L'Éclairage au quai municipal.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 22, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier